

## AVIS DE PUBLICATION

Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Oise certifie que :

La décision du président n° 2025/TT/23/01 en date du 10/06/2025 créant les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise est publiée et est mise à disposition du public pour consultation dès ce jour :

Dans les locaux du Centre de Gestion de l'Oise à Beauvais – 2 rue Jean Monnet – PAE du TILLOY

Cette décision a été télétransmise en préfecture et est exécutoire à compter du ......, date de publication

Ces documents peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Avis affiché ce jour, le ....., dans les locaux indiqués ci-dessus

Fait à Beauvais, Le 10/06/2025 Le Président,

Alain VASSELLE